

REUNION DU 1^{er} OCTOBRE 2025

Présents :

Messieurs GAVART Michael et ETIENNE Frédéric et Mesdames MELO Valérie et JACQUES Amanda

Ordre du jour :

. Questions diverses

Après lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 12 mai 2025, Monsieur GAVART passe à l'ordre du jour.

XX

1/ Questions diverses

Entretiens individuels : Les entretiens individuels devraient être programmés en fin d'année 2025 ou en début d'année 2026.

Vêtements de travail : Les membres du CSE souhaitent modifier le système d'achat des vêtements de travail. En effet, au CSGV le choix des vêtements de travail est assez restreint et ne convient pas à tout le monde. De plus, les tarifs sont élevés. Les membres du CSE souhaiteraient que chacun puisse acheter dans le magasin de son choix et se fasse rembourser ensuite. Cette dernière solution n'est pas envisageable car elle pourrait facilement entraîner des dérives. De plus, la Coopérative doit s'assurer de la qualité des vêtements achetés (notamment chaussures de sécurité) pour satisfaire à son obligation de sécurité. D'autres pistes vont donc être étudiées (Recherche d'un nouveau fournisseur, achat des chaussures au minimum au CSGV, augmentation du barème, etc ...). Des solutions seront proposées prochainement.

Hangar pour le matériel : Le Directeur a bien conscience qu'en période de semences, certains matériels sont stockés à l'extérieur et risque d'être abimés plus rapidement par les intempéries. Pourtant, concernant les investissements en construction, la priorité désormais est de construire des bureaux neufs et mieux isolés.

Réduction de 5 % sur les achats réalisés par le personnel : Le Directeur accepte de porter à 10 % la réduction accordée sur les achats réalisés par le personnel à compter du 01/11/2025.

Quel avenir pour les logements de fonction à Esternay et à Conflans ? : Il est à noter que ces deux logements ne peuvent pas être loués à des personnes étrangères (personnes non salariées) à la Coopérative ou à VIVESCIA OU NOVAGRAIN pour Conflans.

Pour l'instant, il n'est pas question non plus de les faire détruire. Il faut attendre car elles pourraient être utiles à un(e) salarié(e) ou futur(e) salarié(e).
Il n'est pas question non plus de transformer le logement d'Esternay en réfectoire pour les salariés qui déjeunent sur place car les pièces du bas sont petites et non adaptées pour en faire un réfectoire.

Prime de partage de la valeur : les membres du CSE demandent s'il est possible de verser la prime de partage de la valeur cette année, pour un montant plus élevé. Le Directeur est d'accord pour renouveler le versement de la prime de partage de valeur mais pour un montant identique à l'année précédente, soit 750 € par salarié à temps plein. Celle-ci sera versée avec la paie d'octobre 2025. Une décision unilatérale va être prise en ce sens. A partir de cette année, il va être laissé le choix aux salariés de verser ou non tout ou partie de cette prime sur le Plan d'Epargne Entreprises. Un avenant au règlement de PEE va être également rédigé en ce sens afin de permettre aux salariés qui seraient imposés sur le versement de la prime de partage de la valeur d'être exonérés d'impôt sur le revenu. Les salariés vont recevoir un bulletin d'option qui devra être rendu avant la fin du mois.

Cartes cadeaux de fin d'année : Le Directeur et les membres du CSE s'entendent sur la reconduction des cartes cadeaux de fin d'année en augmentant le montant à 450 € par personne (base pour un temps plein présent sur toute l'année 2025).

Réunion de fin d'année et pot de départ en retraite de M. Jean-Pierre LEGRAS : La réunion de fin d'année aura lieu le vendredi 12 décembre 2025 à 16H. A cette occasion sera organisé un pot de départ pour le départ en retraite de M. Jean-Pierre LEGRAS. Un repas devrait suivre cette réunion. Reste à voir s'il se déroule sous la même forme qu'en 2024 ou si l'on revient à une formule plus classique au restaurant.

Remplacement M. Jean-Pierre LEGRAS : A ce jour, aucun engagement contractuel n'a été pris avec le futur remplaçant de M. Jean-Pierre LEGRAS.

Sortie spectacle fin d'année 2026 : Le Directeur donne toute sa confiance aux membres du CSE pour organiser une sortie spectacle pour l'ensemble des salariés d'ici la fin de l'année 2026.

Cadeaux de fin d'année du personnel : Le Directeur laisse Mme JACQUES gérer le choix et les commandes des cadeaux de fin d'année du personnel.

Portes du magasin à engrais durs à ouvrir et fermer : les réparations sont en cours.

Formations obligatoires non réalisées : certaines formations non obligatoires ne sont pas toujours simples à trouver. Si vous n'avez pas de nouvelle concernant votre formation non obligatoire, n'hésitez pas à venir redemander au bureau du personnel (même avec des propositions d'organisme de formation).

Prime pour le nettoyage des véhicules : le nettoyage des véhicules et en particulier des véhicules poids lourds fait partie à part entière du poste de chauffeur. Il n'est donc pas question de verser une quelconque prime pour la réalisation de cette tâche obligatoire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Directeur,

Le Membre Titulaire,

Le Membre Suppléant,